

Catholiques et protestants à Collonges aux XVI^o et XVII^o siècles

Marguerite Guély et Chantal Sobieniak

Un pan de notre histoire longtemps négligé

Lorsque l'on est originaire de Collonges et que l'on entreprend de faire son arbre généalogique, on remonte facilement jusque vers 1700.

Si l'on poursuit plus loin dans le temps, alors que les registres paroissiaux conservés commencent en 1613, on se rend compte que certaines familles n'apparaissent plus dans ces vieux registres catholiques. Pourtant les noms de ces familles sont bien de chez nous : Coly, Andrieu, Ceyrac, Boutang, Ramade...

La seule explication possible est qu'à cette époque-là ces familles n'étaient pas catholiques. Des indices auraient pourtant dû nous mettre la puce à l'oreille. Ce sont les prénoms – rares dans notre région – que l'on retrouve, parfois jusqu'à la Révolution, dans ces familles : Isaac ; Abraham, Daniel, David, Judith, Rachel ou Elisabeth.

Ce sont des prénoms typiquement protestants, pour la plupart tirés de l'ancien testament, que l'on a continué à transmettre par le biais des parrains et marraines.

Pour avoir aidé de nombreuses personnes à établir leur généalogie en Vicomté de Turenne, je dois dire que la plupart d'entre elles sont très surprises, voir même choquées à l'idée d'avoir des ancêtres protestants. Certaines, persuadées que leur famille a toujours été catholique, refusent absolument cette hypothèse. Il faut beaucoup de diplomatie pour leur faire entendre raison et en général, l'argument qui fait mouche, c'est le fait que les protestants faisaient partie de l'élite intellectuelle de leur temps, qu'en plus de l'occitan (oral), ils savaient forcément lire et écrire le latin et le français.

La question est : pourquoi la mémoire régionale a-t-elle occulté et même nié cette présence importante du calvinisme en bas-Limousin ?

Pendant un siècle et demi la cohabitation catholique/protestants a connu des périodes agitées et d'autres plus calmes. Tout s'est terminé définitivement en 1685 avec la Révocation de l'Edit de Nantes.

Les historiens locaux et la réforme protestante

L'histoire est écrite par les vainqueurs : les catholiques. Les archives vont être détruites. De tous les registres protestants en Corrèze, on n'a conservé que ceux d'Argentat, et seulement de 1613 à 1637.

Un siècle plus tard, la Révolution va achever cette œuvre de destruction : le 8 septembre 1793, le conseil général de la commune invite la population à assister à la destruction des titres de féodalité ainsi que des archives de la dynastie de notaires Lachapelle qui exerçaient à Collonges sans discontinuer depuis 1580. Par miracle sept années ont échappées aux flammes, 1759-1766. On continue à brûler les documents tous les dimanches pendant 3 mois...

En 1850, l'abbé Barot, curé de Collonges note :

- « La Paroisse de Collonges, autant et beaucoup plus que plusieurs autres, a eu ses mouvements religieux, et les vicissitudes matérielles n'y ont pas manqué ; mais, à défaut de documents précis, qu'on a égarés et que la tradition orale seule a conservés en partie seulement, le présent Registre Paroissial ne pourra être exact qu'à la date de mil huit cent quarante-sept. »

Tout au long du XIX^o siècle, les protestants ainsi que les juifs et les francs-maçons sont rendus responsables de la Révolution de 1789 et de la chute des régimes successifs. C'est donc principalement après l'avènement de la Troisième République que les historiens commencent à s'intéresser à cette question.

Sur le plan local, en 1879 paraît l'ouvrage de l'abbé Marche : « Catholicisme et calvinisme, la Vicomté de Turenne ». Les assertions de ce livre provoquent la riposte d'Alfred Leroux, archiviste protestant de Limoges qui publie en 1887-1888 : « Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin ».

Pendant la première guerre mondiale, la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, publie dans ses bulletins l'ouvrage très orienté de Richard de Boysson : « L'invasion calviniste en Bas-Limousin ».

Eusèbe Bombal sur Argentat, puis Decoux-Lagoutte sur Treignac font paraître des ouvrages très tendancieux.

Turenne n'inspire pas les historiens régionaux, si l'on excepte les énormités proférées par l'abbé Flamary... Aucune publication ne traite de Collonges, laissant ainsi libre cours à la tradition orale, assez pauvre sur le sujet.

Alors que de très nombreux ouvrages, basés sur les abondantes archives des évêchés, des ordres religieux et des paroisses, relatent l'histoire du catholicisme, le protestantisme n'a pas retenu l'attention des érudits locaux.

Pourquoi un tel déséquilibre ?

Les ecclésiastiques et les nostalgiques de l'Ancien Régime comme Poulbrière, l'abbé Marche, Flamary, de Boysson ont préféré s'intéresser à une histoire médiévale embellie. Pour les progressistes, républicains ou radicaux, l'histoire commence en 1789. Ils se consacrent au dénigrement de la monarchie absolue et à l'aurore radieuse de la Révolution, ce qui nous mène à Napoléon et aux généraux de l'Empire – par exemple Victor Forot.

L'histoire n'aime pas les vaincus. S'ils ont perdu, c'est qu'ils avaient tort. On accuse les protestants, tantôt d'anglophilie – or jusqu'en 1914, l'Angleterre est la « perfide Albion », tantôt de germanophilie puisque les huguenots ont trouvé refuge dans les pays du nord, dont ils ont contribué à assurer la prospérité industrielle.

Les débuts de la Réforme jusqu'en 1576, date de la conversion du vicomte Henri de la Tour

Depuis 1545 et son mariage avec Eléonore de Montmorency, François III de la Tour vit soit à Joze en Auvergne, soit à la cour. Il ne vient pas en Vicomté et meurt en 1557 à l'âge de 30 ans à la bataille de Saint-Quentin.

Son fils Henri de la Tour, âgé de deux ans est élevé chez son grand-père le connétable Anne de Montmorency et à la cour de Marie de Médicis. Il ne se rendra en Vicomté qu'une vingtaine d'années plus tard en 1575. Il a alors vingt ans.

Donc, entre 1545 et 1575, les trente années pendant lesquelles s'est développée la Réforme et lors desquelles les guerres de religion ont commencé, la Vicomté, son sénéchal ou tribunal de justice et son administration, le gouverneur et le trésorier sont livrés à eux-mêmes.

Aussi lorsque Monseigneur Meyssignac, à la suite des abbés Marche ou Flamary, écrit que le vicomte de Turenne, dont dépendait Collonges et de nombreux vassaux étaient passés à la religion réformée en 1557, il laisse entendre que c'est Henri de la Tour qui les avait entraînés. Or celui-ci avait alors deux ans et était catholique...

Les villes de la Vicomté, aussi bien en Quercy qu'en Limousin, sauf Martel, passent en partie à la Réforme dès les années 1550-1560. Il faut y voir l'influence

des échanges avec Bordeaux grâce au commerce sur la Dordogne, et également le havre de paix que constituait la Vicomté.

Ainsi émigrent à Turenne les familles protestantes qui peuplaient la sénéchaussée de Brive, à commencer par le sénéchal, Jacques du Batut.

Turenne étant devenue un lieu de refuge pour les protestants, Collonges, leur « résidence d'été » le devient également.

La Réforme touche les milieux cultivés, juristes, médecins, notaires et avocats et très peu les campagnes. En effet pour adopter les idées nouvelles, il faut savoir lire, écrire et commenter la bible.

Pour les abbés du XIX^o siècle, on se convertit par intérêt ou immoralité. Or l'intérêt était bien mince car on risquait le bûcher. Régis de Chauveron dénombre trois exécutions capitales en Limousin mais c'est oublier que les procès et les exécutions se tenaient au Parlement de Bordeaux. Parmi les protestants de Collonges, il cite Gédéon de Vassignac, devenu protestant en 1576. Or sa famille était convertie avant sa naissance, pour preuve les prénoms donnés à ses demi-frères, Daniel et David. Nombre de seigneurs étaient convertis avant le vicomte.

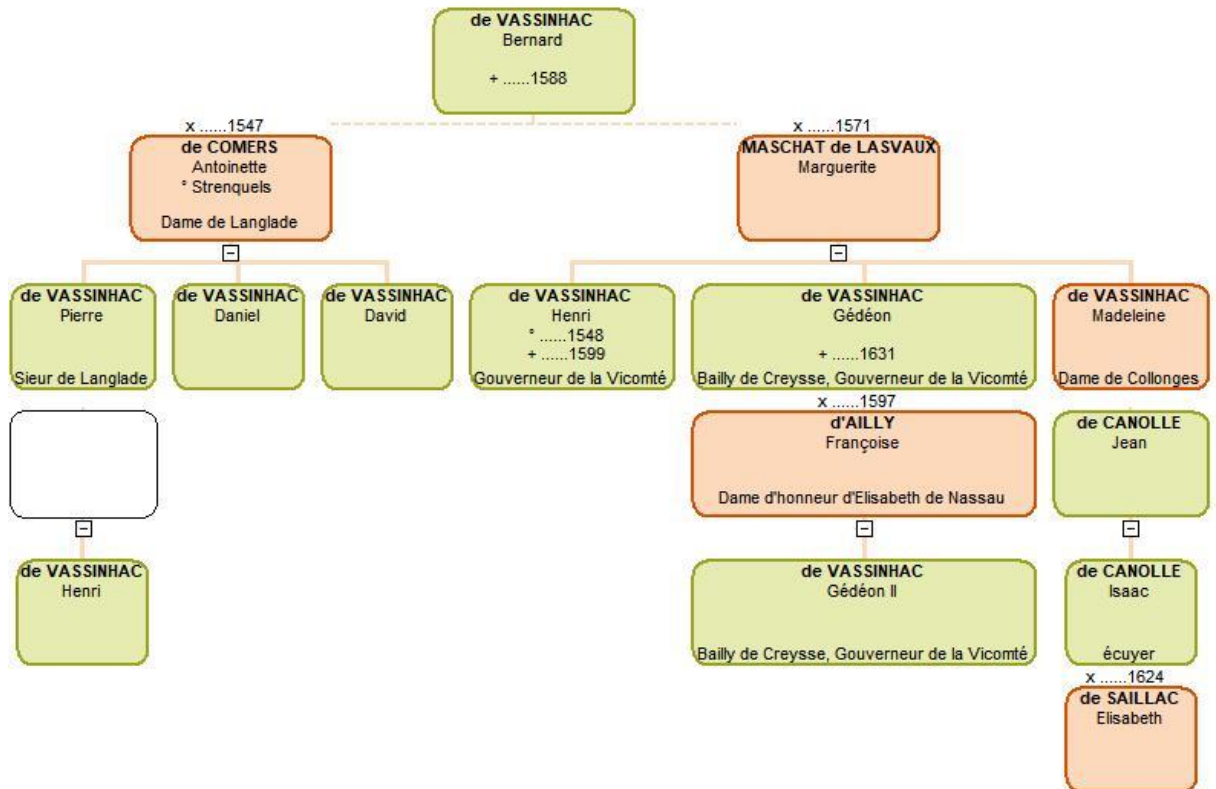
Dès 1547, Bernard de Vassinac, époux d'Antoinette de Comers, dame de Langlade (Strenquels) a des sympathies protestantes. Des cinq garçons du couple, quatre meurent dans les guerres de religion. Bernard est fait prisonnier par les catholiques. Sa seconde épouse, Marguerite Maschat, dame de Lasvaux acquitte sa rançon.

De ce second mariage naquit Henri, né en 1548, gouverneur de la vicomté, résidant à Langlade, puis Gédéon, né en 1557 et Madeleine qui épousera un protestant périgourdin, Jean de Canolle.

Gédéon épouse en 1597 Françoise d'Ailly, dame d'honneur de la vicomtesse Elisabeth de Nassau. Il devient gouverneur de la vicomté à la suite de son frère de 1599 à 1631.

Son fils Gédéon II, bailli de Creysse, charge que son père avait achetée en 1624, est gouverneur de 1631 à 1678.

Ce sont des fidèles parmi les fidèles dans le premier cercle du vicomte. Sur les quatre filles de Gédéon II, trois s'exileront en Angleterre lors de la Révocation de l'Edit de Nantes.



Le second personnage dont il convient de parler est Henri Pillon, sieur de Beauregard depuis au moins 1560, date à laquelle il figure dans la montre du seigneur de Plas.

Il est parmi les protestants qui participent aux guerres de religion dans la région avant 1575.

Son fils, Louis Pillon est receveur et grand argentier du vicomte dès 1575 – avant la conversion du vicomte. Il a épousé Florence de Vitria ou la Veyrie.

Le vicomte, et c'est compréhensible, ne peut confier les cordons de sa bourse qu'à des protestants et Gabriel Villamontès, qui le remplace parfois, est aussi protestant.

Enfin, un troisième personnage lui aussi oublié, a bâti un hôtel noble à Collonges. C'est Richard de Beauchesne, capitaine de Limeuil, importante seigneurie du vicomte en Périgord. Cet hôtel de Beauchesne est attribué – on ne sait pourquoi – à la famille bourgeoise, également protestante, des Benges.

Autour de Collonges, et possédant aussi des biens à Collonges, on trouve les Maschat de la Coste et de la Meschaussée à Noailhac, les Saillac de la Boudie de Lanteuil qui surveillent Stolan et la route de Lanteuil, les Faydit de Tersac (à Cressensac), les Moustoulat de Curemonte, les la serre à Beaulieu...

Contrairement à ce que l'abbé Marche et M. de Boysson pensent, ce n'est pas une invasion mais une réalité locale qui a bien surpris le jeune Henri de la Tour lorsqu'il est arrivé en Vicomté.

Bien entendu, lui-aussi est taxé d'ambitieux sous prétexte qu'il aurait eu intérêt à se convertir en 1576. Quel intérêt quand la Saint Barthélémy avait eu lieu quatre ans plus tôt, que les fils de Catherine de Médicis étaient catholique et qu'Henri de Navarre était encore très loin du trône ?

Le taxer d'éternel brouillon ou de démon de guerre est assez curieux quand on sait que la famille de Guise ne cessait de conspirer pour s'emparer du trône. Cette qualification de « brouillon » vient de Richelieu, bien mal placé pour critiquer le lieutenant d'Henri de Navarre, comme si ce n'était pas grâce aux protestants qu'Henri IV avait conquis le trône !

Il faut donc imaginer que lorsqu'Henri de la Tour arrive en Vicomté en 1575 à l'âge de vingt ans, une forte minorité de gentilshommes et de bourgeois protestants cohabite avec les catholiques. Les protestants tiennent Beaulieu, Argentat et Saint-Céré. Il se convertit deux ans plus tard et devient le lieutenant d'Henri de Navarre, futur Henri IV. En 1598, à la suite de l'Edit de Nantes, Turenne devient une place de mariage et possède deux temples : la chapelle du château et l'auditoire de la Justice. Henri meurt en 1633, laissant Elisabeth de Nassau sa veuve gouverner la vicomté et protéger les protestants jusqu'en 1642.

Leur fils Frédéric-Maurice s'est converti pour se marier en 1633, mais laisse sa mère gouverner. C'est en 1643 seulement que la vicomté cesse d'avoir droit à des églises de fief.

Néanmoins, évêques et intendants hésitent à intervenir. La contre-réforme envoie des capucins à Turenne, des jésuites à Beaulieu, des Récollets à Argentat. Jusqu'en 1668, le maréchal de Turenne, Henri, frère de Frédéric-Maurice n'intervient guère.

La situation à Collonges jusqu'en 1643

Jusqu'en 1643, et la mort d'Elisabeth de Nassau, Collonges est une annexe de Turenne. Le vicomte et la vicomtesse étant protestants, les catholiques ne peuvent pas s'opposer directement à eux.

La trêve dure encore sous la Fronde (1648-1653), car Mazarin est reconnaissant aux protestants de ne pas participer à la révolte des seigneurs et des parlements.

Les registres protestants de Collonges, qui nous permettraient de connaître précisément les familles de la « religion prétendue réformée » ont disparu.

Pour cette période, heureusement les registres catholiques ont été conservés et ils contiennent des renseignements intéressants grâce à l'abbé Pierre Durand curé de Collonges depuis au moins 1613, date du plus vieux registre conservé et au moins jusqu'en 1645. Hélas, le registre suivant manque. Il faut attendre 1668 pour que la continuité des registres jusqu'à nos jours soit assurée.

Dans ces registres catholiques l'abbé Durand laisse sporadiquement des allusions à la présence des protestants à Collonges.

Par exemple le 2 novembre 1623 il note la naissance de Pierre Bourdarie, fils à Pierre, marchand et Jehanne Delolm, « *tous deux de la religion prétendue, né à Vassignac, maison de monsieur le gouverneur de Turenne* ».

Le 10 décembre 1637 il note « *pour mémoire* » le décès d'Eutrope Andrieu de la religion prétendue.

Sur certains actes de baptêmes il indique que les parrains et marraines, appartenant à la religion prétendue, ont été remplacés.

Certains actes font part des problèmes que l'abbé rencontre avec les protestants. Le 3 mars 1629 est mort *Jean Bial, dit Jean de la Dauphine* (probablement le prénom de sa mère) *et a été enseveli devant la grande porte de la chapelle Saint Maximin (chapelle des pénitents) possédée par ceux de la religion prétendue.*

Des écrits sont plus énigmatiques : « *Le 1^{er} novembre 1618 décéda Guilhem Ceyrac dit lou Cadet et le même jour partit Habraam Laviaille pour s'en retourner à Bordeaux.* »

On peut supposer que Guilhem Ceyrac était protestant. En effet on ne retrouve pas dans cet acte les caractéristiques d'un acte de décès catholique. Si Guilhem Ceyrac avait été catholique, l'abbé aurait noté qu'il était mort muni des sacrements ou pour le moins (cas de mort subite) dans la religion catholique. Il aurait de plus indiqué où il avait été enterré (dans le cimetière ou pour les personnes de condition, dans l'église).

Ce qui semble intéresser l'abbé Durand est le fait que ce jour-là Habraam Laviaille soit parti à Bordeaux. De quoi est-il question ? Habraam – ou Abraham – est un prénom typiquement protestant, qu'en aucun cas une famille catholique aurait attribué à un enfant.

C'est à Bordeaux que se tenait le parlement où l'on jugeait les affaires importantes. On peut donc légitimement supposer que l'abbé Durand a tenu à noter cette date car un conflit opposant catholiques et protestants était sur le point de se retrouver devant la cour de justice de Bordeaux.

L'abbé Durand note également des faits très graves :

« *Le 23 mai 1627 est décédé Jean Ramade puiné fils de Jacques, a été tué au-devant de la porte de Jean Andrieu après vêpres d'un coup de pistolet et le 24 a été enseveli dans la chapelle Saint Maximin qui est dans le cimetière de Collonges et le tout par force et volonté de ceux de la religion prétendue nonobstant mon opposition* ».

« *Le 22 janvier 1638, Martial Fontourcy du village de la Rougerie de Noailhac a été tué près de la croix de Peyrinhiac. Son corps a été transporté dans la chapelle Saint Maximin. Après enquête du juge de Collonges, il a été enterré dans le cimetière de Noailhac.* »

On voit que la chapelle Saint Maximin a été l'enjeu d'une longue et virulente querelle entre catholiques et protestants. A cette période l'abbé Durand n'a visiblement pas le pouvoir qui lui permettrait de récupérer cette chapelle autrefois catholique. On peut supposer que les protestants étaient plus nombreux ou en tout cas plus puissants que les catholiques.

Seuls quelques documents nous donnent les noms des pasteurs de Collonges : en 1620, Jean Barbat, en 1624, M. Pompée de Reniereville, en 1661, Jean Borie.

Se pose la question des lieux de culte des protestants.

Avant 1598, les réformés s'assemblent dans leurs maisons, dans des granges ou, dans les bourgs où ils sont nombreux, dans une église ou une chapelle. Différents édits des guerres de religion reconnaissent l'existence de temples.

L'Edit de Nantes (1598) établit trois critères pour définir le droit d'exercice du culte protestant :

- Le temple de fief : c'est un critère seigneurial ; les seigneurs détenant la Haute Justice peuvent avoir un temple là où se trouve leur domicile principal. A Turenne ce sera la chapelle du château. Les seigneurs n'ayant que la Basse Justice peuvent avoir une chapelle pour leur famille et trente personnes.
- Le temple de possession : le culte est autorisé dans les villes, bourgs et villages où il existait en août 1597.
- Le temple de concession : dans les faubourgs de deux villes par baillage, mais il existe de multiples exceptions (Lorraine, Bretagne).

Les temples ne devront avoir ni forme d'église, ni clocher. Les cloches doivent être petites, placées sur deux petits piliers élevés sur une des

murailles. Les protestants devront restituer les églises et les cloches aux catholiques.

Les restrictions du XVII^e siècle

Après l'Edit de grâce d'Alès en 1622, les protestants n'ont plus de « places de sureté » et cessent d'être une force contre les catholiques. L'église catholique, depuis la mort d'Henri IV, organise l'offensive avec l'appui des Parlements. C'est la contre-réforme.

En 1635, après s'être opposé à la construction des temples, Richelieu autorise les seigneurs ecclésiastiques, abbés et prieurs, à interdire les prêches dans leur seigneurie. (En théorie, Beaulieu).

En 1637 il est interdit aux pasteurs de se déplacer pour aller prêcher dans les annexes, par exemple à Meyssac ou Collonges. A la mort du seigneur protestant, son temple est détruit.

A Argentat, le prêche a lieu dans la maison de ville. La cloche n'est rendue qu'en 1625. En 1642, le prieur et les récollets envahissent le temple et cherchent à expulser le pasteur mais c'est seulement en 1661 que le Doyen de Carennac y parvient. Les protestants construisent alors dans les faubourgs un temple qui sera détruit en 1682.

A Beaulieu le prêche se tient dans la maison de ville. La cloche est restituée en 1640. En 1642, expulsés de la maison de ville, les protestants sont autorisés par Frédéric-Maurice à construire un temple dans les faubourgs. Le culte est interdit en 1679 et les biens du consistoire donnés aux Jésuites.

Treignac est une ville à majorité protestante mais le seigneur est un Pompadour, catholique. Les protestants se réunissent dans l'église Sainte-Marie (mairie en 1881), confisquée en 1633, rendue par le Duc de Ventadour en 1635.

A Turenne la chapelle du château appartient à la vicomtesse jusqu'en 1643. Frédéric-Maurice renouvelle en 1640 l'autorisation d'occuper l'auditoire de la Justice. Malgré une offensive de l'évêque en 1663, les protestants conservent l'édifice jusqu'en 1682 où le culte est interdit. Bien entendu, il n'est pas question de détruire le temple.

A Collonges, annexe de Turenne, les protestants ont utilisé la chapelle Saint Maximin. Après l'interdiction de prêcher dans les annexes, ils se réunissent dans la maison des Vassinhac-Canoles ou dans celle des Beauchesne-Benges.

On peut ajouter des chapelles seigneuriales à Curemonte, Lostanges et dans les châteaux de la Peyrouse à Turenne, la Coste et Lom à Noailhac, Tersac à Creyssensac. Vers 1700-1710, l'évêque les restitue au culte catholique.

Entre 1645 et 1650 Mazarin autorise à nouveau les prêches dans les annexes. Jusqu'à sa mort en 1661, une tolérance relative s'installe.

Dès 1661 et le début de son règne personnel, Louis XIV manifeste l'intention de faire disparaître le protestantisme. Il prend une série de mesures qui ferment progressivement l'accès aux métiers pour les réformés, par exemple la justice, persécute les pasteurs, interdit les écoles.

Des commissions mixtes (un catholique, un protestant) sillonnent le pays et exigent des preuves écrites sur l'existence d'un temple, non seulement en 1597, mais en 1577. Ces « preuves » (registres de baptêmes, mariages, sépultures, réparations aux temples, traitement des pasteurs) sont confisquées et de nombreux temples sont alors fermés ou détruits.

De 1682 à 1685, on interdit de se rassembler sans pasteur dans les masures des temples. On oblige, dans les temples préservés à réserver des places près de la chaire des catholiques. Les bancs des protestants ne devront avoir ni bras, ni dossiers. On interdit d'amener des enfants au prêche. Ceux-ci peuvent abjurer dès l'âge de huit ans.

Le 17 octobre 1685, l'Edit de Fontainebleau, plus connu sous le nom de Révocation de l'Edit de Nantes, interdit tous les exercices publics de la Religion Prétendue Réformée dans le Royaume. Les pasteurs doivent s'exiler.

Les protestants n'ont plus comme recours que l'exil vers les pays dits du refuge, les cultes clandestins (l'église du Désert), ou la lecture de la Bible en famille.

Ceux qui restent doivent abjurer la religion réformée.

A Collonges, comme dans tout le royaume, les protestants ont subi ces décisions politiques.

Le 22 septembre 1633, l'abbé Durand note un conflit qui l'oppose aux protestants. Les catholiques ont pour habitude de faire une procession autour de l'église mais depuis peu, ils en sont empêchés par les protestants. Le sieur Canolle, protestant, dont le jardin touche le flanc sud de l'église, interdit aux catholiques de passer sur sa propriété. Cette affaire va perdurer pendant de nombreuses années. En 1639, le seigneur de Vassinhac, protestant, fait venir un peintre de la ville de Sarlat afin d'établir une « vue figurée » (un plan) de l'église, pièce qui servira lors d'un procès devant le parlement de Bordeaux.

En 1657, l'abbé Albiat, curé de Colonges se plaint que, malgré l'interdiction de prêcher dans les annexes, le pasteur Boutin de Turenne vient toujours à Collonges accompagné de quarante gentilshommes. En fait, à cette date, Mazarin a donné l'ordre de suspendre les poursuites.

En juillet 1661, cette affaire prend un tour nouveau, un édit royal de 1659 ayant de nouveau interdit les prêches. Des catholiques viennent témoigner contre le pasteur Borie qui continue ses prêches dans la maison du sieur Canoles.

Romain Ceyrac, bourgeois, âgé de cinquante ans, dépose que « *le 29 mai, étant à la fenêtre de sa maison, il vit passer sous icelle fenêtre grande quantité de personnes de la religion prétendue qui s'en allaient à la cène dans la maison du sieur de Canoles, et étant sous la halle de Collonges il vit sortir de ladite maison quantité de personnes de ladite religion qui sortaient de faire la cène.* »

Il reconnaît le fils de Coly, marchand, Andrieu, bourgeois, Benges, Urbain de Baladre, ainsi que des gens de Turenne, Argentat, Salagnac et Meyssac.

Jacques de Vezy, avocat à la cour, juge de Meyssac, fait la même déposition et ajoute que les personnes portaient des sièges. Il reconnaît le sieur Borie, pasteur, habillé de noir.

En septembre 1685, plusieurs familles de Collonges abjurent « l'hérésie de Calvin ».

Le jeudi 13 septembre :

- Noble Isaac de CANOLES, 48 ans, sieur de la Beaume, écuyer,
- sa femme Marthe de DUMOND, 45 ans et
- leur fils Antoine, 17 ans, écuyer, Collonges
- Pierre CEYRAC, 50 ans

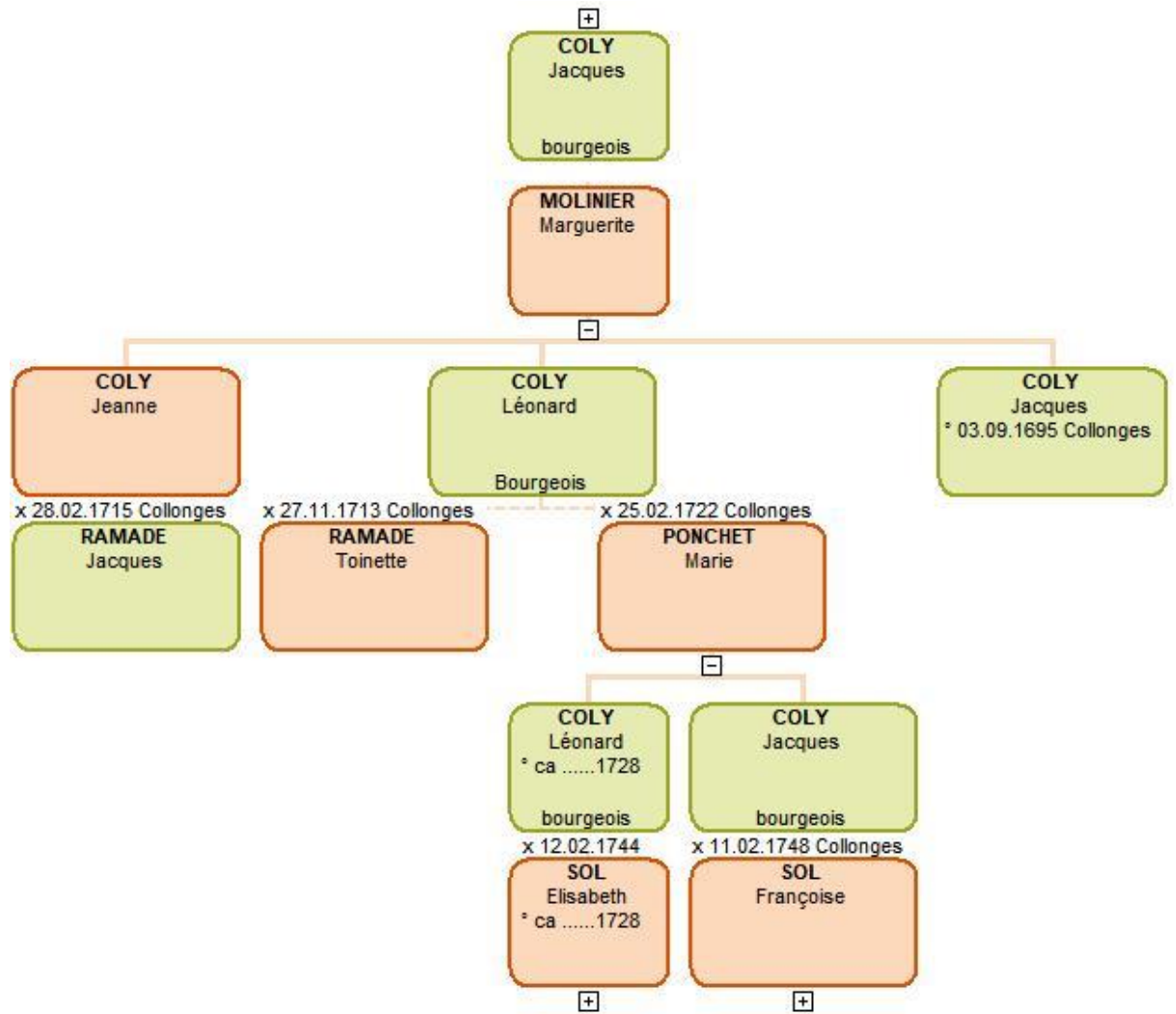
- sa femme Marthe CROZAT, 50 ans, la Serre
- Jean ANDRIEU, bourgeois, 63 ans,
- son fils Guillaume, 24 ans,
- sa fille Jeanne, 24 ans
- Louis COLY, 45 ans, marchand

Le lendemain :

- Jean BANDES, sieur du Breuil, 54 ans
- Antoine RAMADE, sieur de l'Aubarède, 37 ans, Chauffour
- Jacques COLY, 33 ans, bourgeois
- Jeanne de BEAUCHENE, 68 ans, veuve de Jean BENGES, maître chirurgien, Couzedoux
- Marguerite MOLINIER, 35 ans, épouse de Jacques COLY
- Demoiselle de RAMADE, 78 ans, veuve de Jean BANDES, le Breuil
- Anne BANDES, 17 ans, fille de Jean BANDES du Breuil
- Sa sœur, Marguerite BANDES, 15 ans
- Jean BANDES, sieur du Breuil, 20 ans
- Jean RAMADE, Maître apothicaire de Turenne, 70 ans
- Marthe LABEYLIE, 60 ans, veuve de Jean COLY, bourgeois, et ses filles :
- Marthe COLY, 26 ans
- Antoinette COLY, 24 ans, toutes de la Bertine de Sailhac
- Marie CLAVIERE, épouse d'Antoine RAMADE, sieur de l'Aubarède, Berle
- Jeanne BOURDARIE, Couzedoux, épouse de Louis COLY

Le samedi :

- Antoine COLY, 15 ans, bourgeois, la Bertine
- Jeanne COLY, 21 ans, la Bertine
- Jeanne COLY, 19 ans, la Bertine
- Marthe COLY, 16 ans, la Bertine



Le 6 octobre 1685, le roi fait écrire à l'intendant :

« Sa majesté a été bien aise d'apprendre que la ville d'Argentat se soit convertie, Elle ne doute pas que vous n'obligiez pas le reste de la Vicomté de Turenne à en faire de même. »

Le 20 octobre une nouvelle lettre indique :

« L'intention du Roy est que vous lui rendiez compte du nombre de religionnaires qui restent dans la Principauté de Turenne et que vous fassiez entendre à celui qui commande pour le duc de Bouillon, que l'Edit que le Roy vient de donner pour le rasement de tous les temples et de faire sortir les ministres du Royaume doit être exécuté comme dans tout le reste de votre département et que, s'il ne se met pas en état de rendre compte au Roy au premier jour, vous ne doutiez point que sa Majesté y envoie des troupes pour le faire exécuter. »

Enfin le 11 décembre :

« J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'envoyer. Sa majesté a appris avec plaisir la conversion entière des habitants de la Vicomté de Turenne et vous sait gré du soin que vous avez pris à y réussir. »

En fait ces abjurations sont inutiles car l'intendant du Limousin ne se soucie pas trop de pénétrer en Vicomté, ni d'y envoyer les dragons pour stimuler les conversions.

Les convertis sont souvent mal convertis. A Turenne le curé se plaint que son église est vide et qu'il ne perçoit aucune offrande. Certains sont carrément des « relaps » refusant l'absolution du curé le jour de leur testament ou de leur mort.

Il est difficile d'évaluer le nombre des départs de protestants vers les pays du refuge. Ces départs de familles instruites et industrieuses entrainera un appauvrissement général du royaume, d'autant plus qu'ils coïncident avec une période de guerres et de dérèglement climatique.

Louis XIV lègue à son arrière-petit-fils un royaume où les querelles religieuses n'ont pas cessé mais se règlent désormais entre jansénistes et ultramontains.

Enfin, à Collonges comme il serait difficile de détruire la chapelle Saint-Maximin, elle est donnée aux Pénitents noirs (66 pénitents en 1681). Le seul objet que les catholiques n'ont pas fait disparaître, c'est la chaire portative protestante qui sommeille dans l'église.

On ne sait depuis quand cette chaire se trouve dans l'église. En 1847, l'abbé Barot, curé de Collonges signale dans son inventaire du mobilier de l'église « *une chaire à prêcher, modeste mais solide* ». Apparemment il n'a pas compris qu'il s'agit d'une chaire portative protestante.



Peut-être ne disait-on pas à l'époque que l'église avait été partagée, une nef pour les catholiques, une pour les protestants ? Parlait-on alors de la porte des protestants pour désigner une petite porte latérale ?

Cette assertion qui plait tant aux Collongeois et aux touristes est-elle fondée ? Aucun texte ne corrobore cette version. Les seuls documents parvenus jusqu'à nous font état de conflits entre catholiques et protestants, pas de partage d'un espace commun...

A la fin du XIX^o siècle, l'abbé Poulbrière note que la nef principale de l'église est utilisée pour entreposer des chaises. De sa part, nulle référence à une présence protestante en ce lieu...

Ce qui paraît évident, c'est que le retable de la nef nord, attribué au sculpteur briviste Lachèze est une œuvre de la contre-réforme, installé entre 1680 et 1710. C'est donc cette nef qui était – et est toujours – utilisée pour le culte catholique.

Tant que des preuves sérieuses ne viendront pas confirmer cette version œcuménique du partage d'un même lieu de culte, on ne peut qu'être sceptique... Si c'était vrai, ce serait un cas unique pour la région et l'époque.